



**TERMES DE REFERENCE POUR LA CONSULTATION
D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE EN APPUI A
L'ORGANISATION KOURAJ**

Port-au-Prince, 11 mai 2021

Contenu

1. le contexte.....	3
2. Objectif de la consultance.....	5
3. Produits livrables et résultats attendus	5
4. Méthodologie	6
5. Profil du consultant ou de l'équipe.....	7
6. Locaux de la consultation et de la publication	8
7. Délais, budget et conditions générales de la consultance	9

1. le contexte.

Le Vème plan directeur de la coopération espagnole, conformément à la loi 23/1998 sur la coopération internationale pour le développement (LCID), suit les orientations de coopération de la stratégie d'action extérieure et coïncide avec la mise en œuvre de l'Agenda 2030. En même temps, il contribue à la réalisation de la politique de coopération internationale au développement de l'Espagne. Ce plan directeur s'appuie sur les réalisations, notamment les secteurs décrits dans les *cadres de partenariat nationaux*.

L'identité de la Coopération espagnole est de renforcer les capacités institutionnelles et le transfert de connaissances, sur la base d'une approche programmatique territoriale, dans les pays partenaires qu'elle a définis, dont Haïti. Selon le IIème COMIX hispano-haïtien, les deux pays expriment leur engagement à faire progresser la qualité de l'aide et l'efficacité du développement, conformément à la Déclaration de Paris, au Programme d'action d'Accra, au Partenariat de Busan pour une coopération efficace au développement et aux Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations de fragilité. Le Cadre de Partenariat Pays d'Haïti est une stratégie partagée par les deux pays vers des objectifs et des visions communs pour le développement humain et la réduction des inégalités. Elle intègre une multiplicité d'acteurs ayant un impact potentiel sur le développement par le biais d'un dialogue étroit et d'un travail conjoint et coordonné entre les gouvernements, les autres branches du gouvernement, les institutions publiques et la société civile, ainsi que d'autres partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux.

Le document COMIX décrit également l'engagement d'Haïti envers les objectifs du Partenariat mondial pour une coopération efficace au développement et les Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations de fragilité. Ce partenariat favorise une coopération plus large et plus inclusive basée sur des principes communs d'horizontalité avec des rôles différenciés, indiquant la volonté de concrétiser les principes et les engagements internationaux adoptés à partir de la Déclaration de Paris.

Ce Cadre de Partenariat Pays met particulièrement l'accent sur le principe d'appropriation par les institutions haïtiennes et sur l'alignement de l'agenda et des cycles de gestion de la Coopération espagnole avec les priorités identifiées par le Gouvernement d'Haïti. Ainsi, l'engagement mutuel et la responsabilité partagée entre Haïti et l'Espagne s'articulent autour de résultats de développement établis d'un commun accord et conformes à la politique espagnole actuelle en matière de coopération internationale au développement, tout en soulignant le long chemin parcouru ensemble en termes de leçons apprises, de réalisations et de résultats. Dans ce sens, la Coopération espagnole doit concentrer son travail, pendant la validité du Cadre de Partenariat Pays, sur les résultats de développement suivants de son Plan d'Investissement Triennal :

1. Satisfaire les besoins sociaux de base de la population.
2. Accroître et moderniser la production, la transformation et la distribution des produits agricoles et manufacturés.

En soutenant ces résultats de développement, la Coopération espagnole cherche à compléter les efforts d'Haïti pour atteindre les objectifs à long terme définis dans son *Plan Stratégique de Développement. Pays émergent en 2030* (PSDH), sa vision est donc la suivante : "La coopération espagnole a contribué à ce que l'administration publique et la société civile haïtiennes progressent dans la promotion et la garantie du droit humain à l'eau et à l'assainissement, à l'éducation et à une alimentation adéquate, ainsi que des droits économiques de la population la plus vulnérable dans les départements de l'Ouest et du Sud-Est. Une coopération espagnole qui travaille de manière coordonnée, en valorisant la valeur ajoutée de ses différents

acteurs, qui avance dans l'harmonisation et la division efficace du travail avec les autres donateurs et qui utilise les systèmes nationaux pour favoriser l'appropriation des résultats du développement". Les deux pays s'accordent sur l'importance d'intégrer l'approche fondée sur les droits de l'homme, le genre dans le développement, la diversité culturelle et, surtout, la résilience, la réduction des risques et la durabilité environnementale.

Haïti dispose actuellement d'un Plan stratégique de développement (PSDH) qui le définit comme un pays émergent à l'horizon 2030. Ce plan, formulé en 2012 sous la direction du ministère de la Planification et de la Coopération externe, vise à prendre les rênes de la perspective de développement à long terme qui était déjà esquissée dans le Plan d'action pour la reconstruction et le développement d'Haïti (PARDH) issu de la conférence de New York du 31 mars comme réponse conjointe de l'État et de la communauté internationale aux effets du séisme.

Le PSDH répond à la nécessité, d'une part, de définir une voie à long terme pour surmonter la situation actuelle de pauvreté et de sous-développement et, d'autre part, de faciliter et d'assurer un cadre de coordination et de cohérence pour les différentes initiatives de développement, tant internes qu'externes. En outre, il est proposé de répondre aux défis posés par les principes d'alignement et d'appropriation dans le cadre de l'Agenda pour l'efficacité du développement, qui définit quatre piliers pour la refondation du pays : (1) territorial, (2) économique, (3) social et (4) institutionnel et une batterie de programmes comme objectifs à long terme (32).

En ce qui concerne la communauté LGBTI, Haïti a connu des progrès et des reculs au cours des dernières décennies.

En 2008, Haïti a organisé son premier événement LGTBI Pride. Les relations entre personnes de même sexe ont été décriminalisées en 1986. L'article 35.2 protège techniquement les personnes LGTBI contre la discrimination en matière d'emploi. Cependant, la communauté LGTBI du pays est actuellement confrontée à un environnement social et politique difficile.

En 2017, le Sénat a présenté un projet de loi visant à réformer le code civil en approuvant sept articles qui constituaient une attaque contre la minorité LGTBI. Parmi les hypothèses criminalisées figuraient tout acte visant à célébrer un mariage homosexuel et toute manifestation publique de soutien à l'homosexualité, compris comme des crimes d'atteinte aux bonnes mœurs et à la morale publique avec des peines de prison pouvant aller jusqu'à trois ans et des amendes pouvant atteindre 500 000 gourdes. Elle permettrait également aux autorités de refuser aux personnes LGTBI le certificat de bonnes mœurs exigé par de nombreuses entreprises et universités. Ce projet de loi n'est pas entré en vigueur car il n'a pas été approuvé par la Chambre des députés. Cependant, il n'est pas rare que les madivins (femmes lesbiennes) et les masisis (hommes homosexuels) soient la cible de la haine s'ils font des démonstrations publiques d'affection, ou s'ils adoptent des vêtements ou des attitudes transgenres.

Au contraire, la récente publication le 24 juin 2020 d'un nouveau code pénal (qui entrera en vigueur en juin 2022, remplaçant l'actuel code de 1835), inclut pour la première fois comme circonstance aggravante de certains crimes (du meurtre à la diffamation) que ces crimes ont été commis en raison de l'orientation sexuelle de la victime. Dans certains milieux religieux et politiques, ce texte juridique a suscité un fort rejet, considérant qu'il ouvre la voie à des comportements jugés contraires à la moralité publique.

Face à cette situation, l'ONU a recommandé à l'État d'Haïti, en réponse à ses rapports périodiques sur le respect du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de recenser, d'enregistrer et de réprimer tous les actes discriminatoires à l'encontre de la communauté LGTBI, d'indemniser les victimes et d'organiser des campagnes de sensibilisation (novembre, 2014). À cette recommandation, l'État d'Haïti

répond, entre autres, que " Le problème réside dans l'acceptation sociale de cette pratique, qui suscite la désapprobation de la majorité de la population " (janvier, 2019).

En ce qui concerne le deuxième rapport présenté par le pays, l'ONU s'enquiert du projet de loi approuvé par le Sénat de la République interdisant les mariages entre personnes de même sexe et toute manifestation publique de soutien à l'homosexualité et de prosélytisme en faveur de tels actes, ainsi que de celui concernant le certificat de bonne conduite, selon lequel l'homosexualité constituerait un motif de refus de ce certificat (mai 2020).

2. Objectif de la consultance

L'objectif global du conseil technique est de renforcer les capacités internes de l'organisation Kouraj et de ses membres.

3. Produits livrables et résultats attendus

Afin de développer ce travail de conseil, les éléments suivants doivent être remplis :

- Assurer une communication fluide avec l'équipe de l'AECID et l'organisation Kouraj afin de coordonner les activités, faciliter la méthodologie et fournir les outils nécessaires à la collecte d'informations clés pour le développement des produits demandés.
- Élaborer un plan de travail d'identification qui comprend des échéances, des risques potentiels et des mécanismes d'atténuation.
- Formation des membres de Kouraj à l'élaboration d'un diagnostic de la situation d'un groupe vulnérable sur un territoire et dans un temps donné, partage du processus d'élaboration du diagnostic de la situation de la communauté LGBTI en Haïti.
- Elaboration d'un document de diagnostic sur la situation de la communauté LGBTI en Haïti à partir des informations secondaires et primaires obtenues par Kouraj en appliquant la méthodologie et les outils fournis par la consultance technique.
- Formation pour les membres de Kouraj sur la manière de développer un plan stratégique pour une organisation de défense des droits de l'homme, partage du processus de développement du plan stratégique de l'organisation Kouraj.
- Elaboration d'un document de plan stratégique pour l'organisation Kouraj sur la base d'informations secondaires et d'informations primaires fournies par Kouraj, en appliquant la méthodologie et les outils de la consultance technique.
- Formation des membres de Kouraj sur la manière d'élaborer un registre des violations des droits de l'homme à l'encontre des personnes LGTBI, en fournissant une méthodologie, des outils et un document à diffuser auprès d'autres organisations concernées.
- Le plan de travail sera livré en espagnol. Les autres produits seront livrés en français.

En résumé, le consultant et/ou l'équipe de consultants doivent fournir les produits révisés suivants :

Produits attendus	
Livrable	Contenu des documents
Plan de travail	Il sera remis au plus tard cinq jours après la signature du contrat et doit contenir une définition de la méthodologie à suivre tout au long du processus et le calendrier des activités et des produits à livrer.
Diagnostic de la situation de la communauté LGBTI en Haïti	Méthodologie
	Outils
	Diagnostic général
	Fiche d'auto-évaluation sur les besoins de renforcement des organisations de défense des droits de l'homme participant à l'atelier.
Le plan stratégique de Kouraj	Méthodologie
	Outils
	Plan stratégique
Conception d'un registre des violations des droits de l'homme - LGBTI	Méthodologie
	Outils
	Plan de sensibilisation et de formation à l'intention d'autres organisations
	Structure de base du rapport sur les violations des droits de l'homme - LGTBI

Note : Le contenu et les délais de livraison des documents seront définitivement précisés dans le plan de travail.

4. Méthodologie

La méthodologie permettant d'atteindre l'objectif de la consultance et de fournir les produits attendus doit être participative et inclure des approches de genre et de droits de l'homme tout au long du processus. Il doit également garantir la compréhension et l'appropriation des résultats par l'organisation bénéficiaire.

L'application des techniques doit être garantie conformément à la validité et à la fiabilité de la recherche sociale.

Le travail sera réalisé par l'assistance technique en collaboration avec l'organisation Kouraj, qui organisera la logistique des réunions ou des ateliers nécessaires pour atteindre les objectifs, facilitera la collecte de données sur le terrain et servira de liaison dans la communication avec la communauté LGBTI locale. C'est l'organisme de conseil qui est responsable en dernier ressort de la livraison des produits à partir des informations primaires fournies par Kouraj.

Les phases considérées comme nécessaires à la réalisation de la consultance seront les suivantes :

Phase 1. Préparation et élaboration des propositions méthodologiques pour la formation des membres de Kouraj et l'élaboration des livrables, ainsi que le calendrier des activités et la description des livrables.

- Lecture de la documentation disponible.
- Élaboration conjointe d'une proposition visant à identifier les groupes impliqués dans l'exécution et la distribution des activités, approbation du chronogramme et engagement de participation.
- Validation de la méthodologie, des instruments, du calendrier et des mécanismes de participation.

Phase 2. Collecte des données

- Application de la proposition méthodologique
- Accompagnement et participation aux entretiens, réunions, ateliers, rencontres.
- Accompagnement dans l'élaboration des rapports de ces réunions, ateliers, rencontres.
- Analyse des résultats

Phase 3. Rédaction des livrables

- Élaboration de produits de conseil
- Réunion de discussion et de validation des propositions
- Rédaction finale et mise en page des produits finaux

5. Profil du consultant ou de l'équipe

Le consultant ou l'équipe de consultants doit veiller à atteindre les objectifs suivants :

- Qualité de la méthodologie et des outils proposés.
- Crédibilité et légitimité des informations extraites.
- Connaissance du contexte, des coutumes, des traditions, du cadre juridique du pays.
- Compétences en communication interculturelle

Le profil demandé pour la consultance est détaillé ci-dessous :

Formation	
Formation et connaissances académiques requises	Formation à la coopération au développement
	Formation aux droits de l'homme, aux approches de genre et aux approches LGBTI.
	Formation aux méthodes et techniques de recherche sociale qualitative et quantitative.
	Formation spécifique dans le secteur de l'intervention
	Connaissance avérée de l'agenda des politiques publiques de développement du pays.
	Connaissance du pays d'intervention et du territoire où le projet sera mis en œuvre.
	Large connaissance des contextes socio-économiques et politiques dans lesquels sont conçues les politiques de développement, ainsi que de l'articulation et des propositions des organisations sociales.

	Une expérience de travail avec des organisations à but non lucratif et une connaissance des politiques de développement haïtiennes constituent un atout.
Expérience démontrable	Expérience avérée dans le renforcement organisationnel et la recherche sociale pour des projets et programmes de développement local axés sur les droits de l'homme et le genre.
	Connaissance du contexte de l'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier du contexte haïtien.
	Expérience dans la gestion et la conception d'outils et de mécanismes de collecte et de systématisation de l'information, ainsi que de méthodologies participatives et de capacités d'animation d'ateliers et de réunions.
	Expérience avérée dans le secteur de l'intervention.
	Une expérience dans l'élaboration de diagnostics contextuels, de plans stratégiques organisationnels et de dossiers de violations des droits de l'homme sera un atout.
	Une expérience de travail avec des organisations à but non lucratif et une connaissance des politiques de développement haïtiennes constituent un atout.
Compétences et aptitudes	Positif, décisif, ouvert d'esprit et doté d'une capacité d'analyse et d'initiative.
	Engagement envers les principes et les valeurs de la Coopération espagnole.
	Volonté de voyager et bonnes relations humaines.
	Aptitudes et capacités à travailler en équipe.
	Compétences et capacités pour le travail multi-acteurs.
	Excellentes capacités de synthèse, de planification et de rédaction.

Note : La disponibilité pour travailler en Haïti est essentielle.

6. Locaux de la consultation et de la publication

Les prémisses de base d'un comportement éthique et professionnel de la part du consultant ou de l'équipe de consultants sont requises :

Anonymat et confidentialité. Le cabinet de conseil doit respecter le droit des personnes à fournir des informations, en garantissant leur anonymat et leur confidentialité.

Responsabilité : Le consultant/l'équipe de consultants est responsable de la préparation des rapports et/ou des produits demandés dans ces TDR. Tout désaccord ou différence d'opinion pouvant survenir entre les membres de l'équipe ou entre les membres de l'équipe et les responsables de l'intervention, par rapport aux informations recueillies et/ou aux produits livrés, doit être mentionné dans le rapport. Toute affirmation doit être confirmée par l'équipe ou le désaccord doit être enregistré.

Complétude : Il sera de la responsabilité de l'équipe de consultants de mettre en évidence les questions qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans les TDR, si cela est nécessaire pour une analyse plus complète et une meilleure qualité dans l'identification et la formulation de l'intervention.

Indépendance : L'équipe doit garantir son indépendance vis-à-vis de l'intervention en n'étant pas liée à sa direction ou à l'un de ses éléments constitutifs, que ce soit au moment de la consultation ou dans une période antérieure.

Protection des données : Le cabinet de conseil est tenu de maintenir le secret professionnel et la confidentialité les plus stricts à l'égard des données personnelles auxquelles il a accès en raison du conseil effectué, ainsi que de respecter avec diligence le devoir de prudence et de garde que lui impose la loi organique sur la protection des données personnelles. Ces obligations seront opposables à la société de conseil pendant la durée du contrat de prestation de services, et même après qu'il ait pris fin pour une raison quelconque. De même, le consultant s'engage expressément à adopter les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir la sécurité des données personnelles auxquelles il a accès et éviter leur altération, perte, traitement et accès non autorisé, compte tenu de l'état de la technologie, de la nature des données stockées et des risques auxquels elles sont exposées, qu'il s'agisse de l'action humaine ou de l'environnement physique ou naturel, devant s'adapter à tout moment aux dispositions sur ce point de la Loi 15/1999, du 13 décembre, de Protection des Données Personnelles.

Validation des informations : Il incombe au consultant/à l'équipe de consultants de s'assurer de l'exactitude des informations recueillies pour la préparation des rapports, et ils sont en définitive responsables des informations présentées dans le rapport de consultation.

Incidents : Si des problèmes surviennent pendant l'exécution du travail sur le terrain ou dans toute autre phase de la consultation, ils doivent être signalés immédiatement à l'AECID. Sinon, l'existence de ces problèmes ne peut en aucun cas être utilisée pour justifier la non-obtention des résultats établis par l'AECID dans ces TDR.

Droits d'auteur et divulgation. Il est précisé que tous les droits d'auteur sont détenus par l'entité contractant la consultance, la diffusion des informations recueillies et du rapport final étant la prérogative de l'AECID.

Régime de sanctions. En cas de retard dans la livraison des rapports ou en cas de qualité des rapports livrés manifestement inférieure à celle convenue avec l'AECID, les pénalités et l'arbitrage établis par l'organisme contractant dans le cahier des charges administratif du contrat à signer avec l'organisme de conseil seront applicables.

Originalité. Tous les produits de la consultance doivent être originaux, ce qui exclut la copie littérale d'autres documents, même s'ils ont été rédigés par l'équipe de consultants.

7. Délais, budget et conditions générales de la consultance

L'offre pour le service technique de la consultation doit être soumise par e-mail à l'adresse suivante : otc.haiti@aecid.es , au **plus tard le 30 mai 2021**.

La date de début de la consultance sera immédiatement après la signature du contrat. Le délai de livraison des produits finaux sera défini dans le plan de travail et dans le contrat signé avec le consultant ou l'équipe de consultants, et sera toujours livré dans les 6 mois suivant la signature du contrat. Le budget maximum pour la consultation est de 7000 euros, taxes comprises.

Les paiements de la consultance seront divisés en trois, avec un premier paiement de 20% à la livraison du plan de travail, un deuxième paiement de 40% à la livraison des documents de diagnostic et du plan stratégique, et un troisième paiement de 40% à la livraison de la conception du registre des violations des droits de l'homme contre les personnes LGBTI.

Une pénalité de 1% du montant total de la consultation sera établie pour chaque jour de retard dans la livraison des produits marqués sans autorisation expresse.